MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE UNION – DISCIPLINE - TRAVAIL

AGENCE DE GESTION DES ROUTES



PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN







Secteur des transports

N° d'Identification du projet : P-CI-D00-004

Référence de l'avis : N° S 23/2018

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR (SERVICES DE CONSULTANT)

RENFORCEMENT DE CAPACITE DE LA DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DE L'URBANISME DU DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN

- 1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) un don en vue du financement de certaines activités du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA). A cet effet, il a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le coût du contrat de services de consultants relatifs au renforcement de capacité de la division de la planification et de l'urbanisme du District Autonome d'Abidjan (DAA).
- 2. L'objectif général visé par cette prestation est la création d'une structure de gouvernance et de planification intégrée pour l'élaboration, et la mise en œuvre des plans d'aménagements urbains sur le territoire du District Autonome d'Abidjan (DAA).
- 3. Les objectifs spécifiques de cette étude sont définis comme suit :
 - le renforcement des capacités des gestionnaires urbains du DAA et des communes sur les nouveaux concepts de planification et de gestion urbaines ;
 - l'équipement de l'Agence d'Urbanisme et de Prospective du DAA en outils de gestion urbaine pour permettre au personnel formé de gérer et surveiller le développement urbain à Abidjan ;
 - la mise en place d'un Observatoire Urbain du DAA adossé à une base de données sur la planification établie avec des informations sur les occupations des sols ainsi que des données sur la population les équipements et l'adressage;
 - la mise en place d'un centre de documentation de l'Agence d'Urbanisme d'Abidjan.

- 4. Le consultant retenu aura à réaliser les tâches suivantes :
- évaluation des besoins ;
- formations sur des logiciels ;
- formation en planification urbaine;
- formation pour l'observatoire urbain ;
- mise en place d'un centre de documentation.
- 5. Le délai global de la prestation est de dix (10) mois à titre indicatif, hors délai d'approbation des rapports par l'Administration. La période probable du début des services est septembre 2018.
- 6. L'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures Economiques invite par le présent avis les consultants (firmes) à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leur expérience et capacité technique à pouvoir exécuter lesdits services notamment : références concernant l'exécution de contrats analogues, expériences antérieures pertinentes dans les conditions semblables, disponibilité du personnel, ainsi que toutes autres informations complémentaires. Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
- 7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par la Banque », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire de le retenir sur la liste restreinte.
- 8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture (heure GMT) de bureau suivantes :
 - Les jours ouvrables (lundi au vendredi) de 8 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures.
- 9. Les expressions d'intérêt (en 1 original et 5 copies) doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 27 mars 2018 à 10 heures (heure GMT) et porter expressément la mention :
 - « Renforcement de capacité de la division de la planification et de l'urbanisme du District Autonome d'Abidjan (DAA) dans le cadre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan ».
 - NB: une version numérique en Word de l'offre sur CD-ROM, devra être jointe obligatoirement.
- 10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est : AGEROUTE

Secrétariat de la Direction des Marchés et Contrats, sise Avenue Terrasson de Fougères 08 BP 2604 ABIDJAN 08

TEL: (225) 20 25 10 00/20 25 10 02/20 25 14 82 Fax: (225) 20 25 10 23

Site web: www.ageroute.ci

Email: ageroute@ageroute.ci et copie à mameite@ageroute.ci et isouattara@ageroute.ci